



FORCE OUVRIÈRE  
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

## LES PATS ENTRENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES SDIS

Quel bonheur pour notre organisation syndicale de voir que nos collègues Personnels Administratifs, Techniques et spécialisés sont enfin reconnus comme des acteurs indispensables dans nos SDIS.

La loi n°2019-286 du 8 avril 2019 leur ouvre en grand les portes du conseil d'administration des SDIS avec une voix consultative.

Depuis des années FOSIS revendique de donner ce droit à ces fonctionnaires au même titre que le :

- Représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers,
- Représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers,
- Représentant des sapeurs-pompiers volontaires officiers,
- Représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers,
- Président de l'union départementale des sapeurs-pompiers.

**CETTE INJUSTICE EST REPARÉE,  
UNE BELLE VICTOIRE POUR LES PATS !**